



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 16-20 novembre 2026

Distribution: générale

Date: 7 août 2026

Original: anglais

Point 7 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2026/7-A/3/DRAFT

Questions opérationnelles – plans stratégiques
de pays

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Projet de plan stratégique de pays – République démocratique du Congo (2027-2030)

Durée	1 ^{er} janvier 2027-31 décembre 2030
Coût total pour le PAM	2 618 502 218 dollars É.-U.
Score au titre du cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats	2,4

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour la République démocratique du Congo (2027-2030) (WFP/EB.2/2026/7-A/3), pour un coût total pour le PAM de 2 618 502 218 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnateurs responsables:

M. M. Hollingworth
Sous-Directeur exécutif
Département des opérations liées aux
programmes
courriel: matthew.hollingworth@wfp.org

M. D. Stevenson
Directeur de pays
courriel: david.stevenson@wfp.org

Le présent plan stratégique de pays (PSP) concorde avec le Plan stratégique du PAM pour 2026-2029 et repose sur les principes humanitaires et le cadre d'action approuvé par le PAM.

Partenariats et priorités programmatiques stratégiques du PAM

1. Entre janvier et juin 2026, 26,6 millions de personnes ont été en situation d'insécurité alimentaire aiguë dite "de crise", voire pire, en République démocratique du Congo¹ selon les estimations, et plus de 40 millions de personnes ont souffert d'insécurité alimentaire chronique².
2. Les taux d'émaciation chez les enfants diminuent progressivement, mais 6,4 pour cent des enfants de moins de 5 ans, soit 4,5 millions d'enfants, souffrent encore d'émaciation en 2026. Parmi eux, 1,9 million d'enfants souffrent de malnutrition³ aiguë sévère et ont besoin d'un traitement vital immédiat. Le taux de retard de croissance s'est maintenu au taux élevé de 42 pour cent au cours des 20 dernières années⁴.
3. Les populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire en République démocratique du Congo sont les femmes et les enfants, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les rapatriés, les ménages ruraux et les communautés touchées par des conflits et des chocs récurrents, en particulier dans les provinces de l'est du pays.
4. L'évaluation du PSP pour la République démocratique du Congo (2020-2025) a confirmé la pertinence constante de l'action du PAM ainsi que les très bons résultats obtenus dans le pays, et souligné l'excellence opérationnelle de l'organisation, ses capacités de mise en œuvre et son aptitude à intervenir efficacement dans des situations complexes et en rapide évolution. Fort de sa présence sur l'ensemble du territoire, de ses importantes capacités dans le secteur de la logistique et de la chaîne d'approvisionnement, de son rôle de chef de file en matière de prestation de services humanitaires communs et de son savoir-faire reconnu dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition, le PAM est particulièrement bien placé pour fournir une assistance à l'échelle voulue, venir en aide aux populations difficiles d'accès, produire des données factuelles essentielles pour la prise de décision et appuyer le renforcement de la résilience ainsi que le développement des systèmes nationaux de protection sociale.
5. Le présent PSP pour la République démocratique du Congo accorde la priorité à l'assistance vitale pour les populations les plus vulnérables, en particulier dans les régions de l'est du pays, tout en prévoyant des investissements dans les moyens d'existence, la nutrition, les programmes en milieu scolaire et les filets de sécurité nationaux. Il marque un tournant stratégique qui consiste à passer de programmes d'aide humanitaire et de renforcement de la résilience menés en parallèle à une approche visant à déployer un ensemble intégré d'interventions destinées à satisfaire, réduire et prévenir les besoins humanitaires. Cette approche permet en outre de maximiser les avantages liés à l'aide humanitaire d'un point de vue socioéconomique et sur le plan des moyens d'existence ainsi que les retombées directes de cette aide, de façon à mettre en place dans les communautés vulnérables des

¹ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. 2026. [République démocratique du Congo: page Web sur la projection la plus récente de la situation en matière d'insécurité alimentaire aiguë pour janvier-juin 2026](#) (en anglais uniquement).

² Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. 2024. [République démocratique du Congo: page Web sur l'insécurité alimentaire chronique](#) (en anglais uniquement).

³ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. 2026. [République démocratique du Congo: page Web sur la situation en matière de malnutrition aiguë en juillet-décembre 2025 et la situation projetée pour janvier-juin 2026](#) (en anglais uniquement).

⁴ Rapport mondial sur la nutrition. 2026. [Profils nutritionnels nationaux: République démocratique du Congo](#) (en anglais uniquement).

solutions humanitaires au problème de l'insécurité alimentaire qui soient axées sur les systèmes alimentaires.

6. Les priorités transversales seront intégrées systématiquement dès la conception des interventions prévues dans le cadre du présent PSP. Le PAM accordera une attention particulière aux assurances à donner quant à l'action menée afin de tenir compte de l'environnement complexe et à haut risque dans lequel il intervient. Le PAM renforcera la transparence, l'obligation de rendre compte, la gestion des risques et les contrôles internes afin de préserver les ressources, de protéger les populations touchées, de maintenir l'intégrité opérationnelle et de garantir que l'assistance parvienne aux bonnes personnes, au bon moment et de la bonne manière. En outre, il pourvoira en priorité aux besoins des femmes, des enfants, des personnes handicapées et autres groupes vulnérables, en veillant à ce que les programmes soient sûrs et accessibles et qu'ils tiennent compte des observations en retour émanant des communautés. Les principes humanitaires et la prise en compte des risques liés aux conflits guideront la conception et la mise en œuvre des programmes, en particulier dans l'est du pays, et les partenariats renforcés noués avec les acteurs locaux et les institutions nationales favoriseront la mise en place de solutions gérées localement et la pérennisation des résultats.
7. Les partenariats seront essentiels pour concrétiser la vision du PAM en République démocratique du Congo. Le PAM mettra à profit son pouvoir fédérateur et sa présence opérationnelle pour renforcer la collaboration avec les institutions gouvernementales, les autres entités des Nations Unies, les institutions financières internationales, la société civile et le secteur privé. Il réunira ainsi des savoir-faire, des ressources et des investissements complémentaires afin de mettre en œuvre des solutions intégrées fondées sur les systèmes alimentaires humanitaires, de renforcer les systèmes nationaux et de maximiser l'impact pour les populations en situation d'insécurité alimentaire. À l'appui des priorités nationales, le PAM contribuera à la mise en œuvre d'initiatives clés dirigées par le Gouvernement, notamment la Stratégie nationale de l'alimentation scolaire, le Programme national de nutrition, les projets nationaux d'enrichissement des aliments et l'expansion progressive des systèmes de protection sociale à dimension nutritionnelle.
8. Fondé sur l'analyse commune de pays des Nations Unies, le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2025-2029 relatif à la République démocratique du Congo (ci-après le "Cadre de coopération") définit les trois domaines prioritaires suivants auxquels le PAM contribuera en s'appuyant sur les atouts qui sont les siens: la transformation économique sectorielle, l'investissement dans le capital humain et le renforcement de la gouvernance. Les effets directs du PSP du PAM découlent de ces priorités et contribueront directement à la réalisation des effets correspondants énoncés dans le Cadre de coopération. De plus, l'effet direct 1 du PSP est conforme au tout dernier plan de réponse aux besoins humanitaires pour le pays, et porte sur les besoins alimentaires et nutritionnels urgents des populations touchées par les conflits et des personnes déplacées. Le PSP est également conforme au modèle de collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome⁵ mis en œuvre par le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) dans le cadre de l'initiative ONU80 et de la nouvelle donne humanitaire.

⁵ Le processus fondé sur le modèle de collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome renvoie à une initiative conjointe de la FAO, du FIDA et du PAM qui vise à renforcer la complémentarité, à harmoniser les stratégies et les programmes à l'échelle des pays, à rechercher des gains d'efficacité opérationnelle et à accroître l'impact collectif dans les contextes fragiles dans le cadre du Nouveau pacte humanitaire relevant de l'initiative ONU80 et conformément à la nouvelle donne humanitaire.

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations en situation d'insécurité alimentaire touchées par une crise ou des chocs dans les zones ciblées de la République démocratique du Congo sont en mesure de subvenir de manière équitable à leurs besoins alimentaires et nutritionnels d'urgence avant, pendant et après les crises et les chocs

9. L'effet direct 1 du PSP sera la priorité absolue du PAM pendant toute la période couverte par le PSP. Il représente 75 pour cent de la valeur totale du portefeuille et vise à satisfaire les besoins immédiats et à sauver des vies.
10. Dans le cadre de l'activité 1, le PAM pourvoira aux besoins alimentaires et nutritionnels immédiats en apportant en temps voulu une assistance d'urgence ciblée et fournira des rations alimentaires complètes pendant six mois au maximum afin de stabiliser la consommation alimentaire et de préserver l'état nutritionnel des personnes concernées. Cette activité permettra également de renforcer la préparation et les capacités d'intervention en cas de chocs au moyen de mesures d'anticipation, de systèmes d'alerte rapide et de mesures de gestion des risques de catastrophe.
11. Les filles et les femmes enceintes ou allaitantes ainsi que les enfants de 6 à 23 mois bénéficieront d'un soutien nutritionnel spécialisé pour prévenir la malnutrition aiguë, qui s'accompagnera d'activités de sensibilisation aux pratiques améliorées d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et à la nutrition des ménages. Le PAM veillera à garantir la continuité des soins pour la prévention et la prise en charge de la malnutrition aiguë dans les établissements de santé situés dans les zones ciblées, en étroite collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les ministères compétents et d'autres partenaires du secteur de la santé. Pour faire face rapidement aux chocs soudains, il gèrera des stocks de secours et appuiera le mécanisme d'intervention rapide, et veillera à ce que les populations nouvellement déplacées et les populations touchées par des chocs reçoivent en temps voulu l'assistance vitale dont elles ont besoin.
12. Le PAM donnera la priorité aux zones enregistrant les niveaux les plus élevés d'insécurité alimentaire aiguë et de malnutrition, en particulier dans les zones de conflit des provinces de l'Est, et centrera ses efforts sur les populations confrontées aux plus grands risques, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les rapatriés, les réfugiés et les communautés d'accueil touchées par une crise. Dans ces zones, et sur la base d'une analyse du contexte, le PAM adaptera son appui en utilisant les interventions les plus appropriées afin de faciliter un relèvement rapide. Cette démarche l'amènera à déployer un ensemble d'interventions en fonction de l'analyse du contexte afin de sauver des vies, de renforcer les systèmes alimentaires locaux et d'améliorer la cohésion sociale en un même endroit, au même moment et pour les mêmes personnes.
13. Le PAM collaborera avec l'UNICEF, l'OMS, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, la FAO, le FIDA, les autorités nationales et les organisations non gouvernementales humanitaires, afin de bien coordonner les interventions axées sur la sécurité alimentaire, la nutrition et le relèvement rapide des populations touchées par les conflits. L'action menée par l'intermédiaire des modules de la sécurité alimentaire et de la logistique, du mécanisme d'intervention rapide et des structures nationales de gestion des catastrophes contribuera à renforcer la préparation, l'action anticipatoire, la capacité d'intervention dans les situations d'urgence et l'accès aux zones difficiles à atteindre.
14. Le PAM veillera notamment à ce que l'assistance soit sûre, accessible et fournie de manière à garantir la responsabilité à l'égard des personnes touchées, et accordera une attention particulière aux femmes, aux enfants, aux jeunes, aux personnes handicapées et autres groupes vulnérables. Les principes humanitaires, les approches tenant compte des risques liés aux conflits et les mécanismes communautaires de remontée de l'information

éclaireront la conception et la mise en œuvre des programmes, et des systèmes renforcés d'assurance quant à l'action menée, de gestion des risques et de contrôle préserveront les ressources et permettront de faire en sorte que l'assistance parvienne aux bénéficiaires souhaités.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les populations en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle prolongée dans les zones ciblées de la République démocratique du Congo ont renforcé leur résilience face aux crises, aux chocs et aux facteurs de perturbation grâce à la mise en place de systèmes alimentaires à dimension nutritionnelle et de moyens d'existence améliorés

15. Les activités menées au titre de l'effet direct 2 du PSP permettront d'aider les ménages vulnérables s'efforçant de réduire leur dépendance à l'égard de l'aide humanitaire, et contribueront ainsi à prévenir les besoins humanitaires dans les zones touchées par une insécurité alimentaire aiguë prolongée et à éviter que le PAM ne soit amené à intervenir de manière récurrente.
16. Dans le cadre de l'activité 2, le PAM conduira un ensemble intégré d'initiatives d'appui comprenant des activités Assistance alimentaire pour la création d'actifs, des formations, des activités axées sur les moyens d'existence et des interventions de prévention et de prise en charge de la malnutrition. Conjuguées, ces interventions visent à prévenir les besoins humanitaires à long terme.
17. Le PAM collaborera avec des partenaires afin d'étoffer la demande commerciale de denrées alimentaires enrichies produites localement au moyen, par exemple, du recours stratégique aux bons, de l'établissement de liens entre les producteurs et les programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale et d'incitations à l'intention des acteurs des systèmes alimentaires locaux de façon à maintenir la production et l'offre d'aliments nutritifs. Les interventions seront adaptées aux besoins, aux moyens et aux débouchés locaux. Le PAM continuera de collaborer étroitement avec la FAO⁶ sous la direction du Ministère de l'agriculture pour renforcer les associations de petits exploitants agricoles existantes et créées récemment, de façon notamment à leur donner les moyens de respecter les normes minimales de qualité et de produire une quantité suffisante de produits alimentaires secs pour répondre aux besoins de l'alimentation scolaire utilisant la production locale.
18. Le PAM s'emploiera à prévenir le retard de croissance et à prendre en charge la malnutrition dans le cadre d'approches communautaires qui renforcent le pouvoir d'action des familles et encouragent l'amélioration des pratiques de santé, de nutrition et d'éducation. Les activités viseront à accroître les disponibilités, l'accessibilité et la demande d'aliments enrichis et autres aliments riches en nutriments, de manière à promouvoir des régimes alimentaires plus diversifiés et plus équilibrés grâce à des choix de consommation éclairés et à un pouvoir d'achat plus important. Le PAM collaborera étroitement avec l'UNICEF et ses partenaires nationaux afin de garantir la continuité des soins pour les femmes et les enfants vulnérables, de renforcer les services locaux de santé et de nutrition et d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de filets de sécurité à dimension nutritionnelle dans le cadre du système national de protection sociale.
19. Les activités relevant de l'effet direct 2 appuieront directement la réalisation de l'effet direct 1 en ciblant les zones et les communautés qui reçoivent une assistance vitale en vue de réduire les besoins humanitaires. Les activités prévues au titre de l'effet direct 2 cibleront

⁶ Une [évaluation de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome](#) conduite en 2021 a fait apparaître que la complémentarité des compétences du PAM et de la FAO était "extrêmement précieuse" pour aider les communautés en situation de crise prolongée à se préparer aux chocs, à y résister et à s'en relever.

également d'autres zones touchées par des situations d'insécurité alimentaire et de malnutrition aiguës prolongées et récurrentes afin d'éviter des crises humanitaires nécessitant une intervention du PAM.

20. La nutrition, la protection, la responsabilité à l'égard des personnes touchées et la prise en compte des risques liés aux conflits seront intégrées dans la conception et la mise en œuvre des programmes, et la mobilisation des communautés éclairera la mise au point de solutions adaptées au contexte local. Un accent particulier sera placé sur le renforcement de la participation et de l'émancipation économique des femmes en œuvrant en faveur d'un accès équitable aux actifs, aux services et aux possibilités offertes. Les questions de durabilité environnementale sous-tendront les activités axées sur la résilience de manière à réduire l'exposition aux chocs liés aux intempéries et à améliorer les résultats à long terme obtenus dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, le Gouvernement dispose de capacités améliorées lui permettant de concevoir et de mettre en œuvre des filets de sécurité à dimension nutritionnelle qui contribuent à renforcer le système national de protection sociale

21. Au titre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM utilisera son expérience, son expertise technique et son rôle de catalyseur en République démocratique du Congo pour aider le pays à réaliser son ambition consistant à mettre au point et à déployer à grande échelle des filets de sécurité à dimension nutritionnelle, en se servant de l'alimentation scolaire comme principal point d'entrée.
22. Dans le cadre de l'activité 3, le PAM fournira une assistance technique et mènera des activités de renforcement des capacités à l'appui des filets de sécurité nationaux et mettra en œuvre des programmes en milieu scolaire dans des zones ciblées, y compris en prenant en charge la distribution directe de repas scolaires. L'alimentation scolaire utilisant la production locale sera mise en place lorsque les capacités locales et la situation sur les marchés permettront un approvisionnement fiable, et reliera progressivement la demande des écoles à la fourniture régulière de produits locaux diversifiés. Cette approche aidera à regrouper la demande et, dans certains cas, garantira l'existence de marchés locaux pour absorber les denrées alimentaires de qualité produites en plus grande quantité par les communautés rurales dans le cadre du portefeuille d'activités de renforcement de la résilience du PAM.
23. Le PAM aidera les comités scolaires à établir des liens directs avec les producteurs et les fournisseurs, à gérer leurs chaînes d'approvisionnement et à offrir des repas quotidiens diversifiés, sains, sans danger pour la santé et nutritifs. Le PAM et d'autres partenaires fourniront un appui ciblé à certains petits producteurs s'efforçant de répondre aux besoins prédéterminés liés aux repas scolaires dans chaque région, garantissant ainsi que les exigences en matière de qualité et de quantité sont satisfaites. Le PAM veillera chaque fois que possible à la cohérence avec l'action menée dans les écoles bénéficiant d'une assistance de l'UNICEF, et adoptera une approche complémentaire axée sur l'amélioration de la qualité de l'éducation et des résultats d'apprentissage. Il continuera d'apporter son soutien aux initiatives visant à garantir que des légumes frais, des légumes-feuilles et d'autres sources de vitamines et de minéraux sont produits dans les jardins pédagogiques scolaires pour les repas scolaires quotidiens.
24. Outre les repas scolaires, le PAM développera les partenariats noués avec ses homologues nationaux dans les secteurs de la santé, de la protection sociale, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la protection civile afin de renforcer les initiatives en cours menées dans le domaine de la protection sociale. Il se tiendra prêt à mettre à disposition les moyens dont il dispose en matière de gestion des bénéficiaires et des identités ainsi que dans les domaines des données concernant l'insécurité alimentaire et de l'analyse pour soutenir

certaines objectifs nationaux relatifs à la protection sociale liés à la malnutrition, à la réduction de la pauvreté, aux transferts monétaires et à la diminution des risques de catastrophe.

25. La mobilisation des communautés, la responsabilité à l'égard des personnes touchées et les approches tenant compte des risques liés aux conflits guideront la conception et la mise en œuvre des programmes, et une gouvernance rigoureuse, des solutions numériques, la gestion des données et les mesures visant à donner des assurances favoriseront la transparence, la qualité du ciblage et une fourniture efficace de l'assistance par l'intermédiaire des systèmes nationaux.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les partenaires de l'action humanitaire et du développement et d'autres parties prenantes, y compris le Gouvernement, disposent d'un accès pérenne à des dispositifs de coordination et à des services rapides, efficaces et fiables liés à la chaîne d'approvisionnement dans les situations d'urgence, notamment pour appuyer le renforcement des systèmes alimentaires

26. Au titre de l'effet direct 4 du PSP, le PAM appuiera les interventions humanitaires collectives et les programmes de développement conjoints en mettant en œuvre des dispositifs de coordination et des services rapides, efficaces et fiables liés à la chaîne d'approvisionnement dans les situations d'urgence.
27. Dans le cadre de l'activité 4, le PAM fournira des services à la demande dans des domaines tels que le transport des produits, les opérations fluviales et lacustres, l'entreposage et le stockage, la gestion du parc automobile et des actifs opérationnels, l'appui logistique d'urgence, le traçage des cargaisons et les dispositifs de suivi le long de la chaîne d'approvisionnement. Ces services seront mis à la disposition des parties prenantes nationales, d'autres entités des Nations Unies ainsi que des partenaires de l'action humanitaire et du développement par l'intermédiaire de mécanismes établis de demande de services et de hiérarchisation des priorités opérationnelles, qui tiendront compte des besoins humanitaires, de la faisabilité opérationnelle et des capacités disponibles.
28. Dans le cadre de l'activité 5, le PAM continuera de gérer et de coordonner le module de la logistique et, dans le cadre de l'activité 6, le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies assurera des services de transport à l'intention des partenaires de l'action humanitaire et du développement.
29. Des mesures rigoureuses de gestion des risques, de contrôle et de mise en conformité encadreront la fourniture des services d'appui logistique et de transport aérien, de façon à garantir que ces services sont fiables, transparents et réactifs face aux besoins opérationnels des acteurs de l'action humanitaire et du développement dans les environnements complexes et difficiles d'accès.

Hiérarchisation des priorités

30. Le PAM appliquera une approche de hiérarchisation stricte des priorités fondée sur des données factuelles afin de garantir que les ressources limitées parviennent aux populations les plus touchées par l'insécurité alimentaire et les plus vulnérables sur le plan nutritionnel, indépendamment de leur situation en matière de déplacement. D'un point de vue géographique, les provinces de l'Est seront ciblées en priorité, et des analyses de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la vulnérabilité et des risques seront utilisées pour déterminer les populations dont les besoins sont les plus importants.
31. En cas de déficit de financement, le PAM donnera la priorité à l'assistance alimentaire et nutritionnelle vitale au titre de l'effet direct 1 à l'intention des populations confrontées aux niveaux d'insécurité alimentaire les plus graves. Il continuera d'investir dans des dispositifs de ciblage rigoureux, dans des systèmes numériques ainsi que dans des mécanismes

permettant de rendre compte de l'action menée, afin de garantir que l'assistance parvienne aux bénéficiaires souhaités de manière efficace et transparente.

Stratégies de transition

32. En se fondant sur des évaluations de la vulnérabilité des ménages et des examens périodiques des conditions d'octroi de l'assistance, le PAM mettra fin à l'aide accordée à environ 10 pour cent de chaque cohorte de bénéficiaires des interventions d'urgence non assorties de conditions au bout de 12 mois. Il plaidera pour que ces ménages soient pris en charge dans le système national de protection sociale.
33. S'appuyant sur les investissements relevant des effets directs 2 et 3, le PAM aidera à renforcer les liens entre les ménages vulnérables, les organisations de petits exploitants agricoles, les initiatives d'alimentation scolaire utilisant la production locale et les programmes nationaux de protection sociale, de façon à contribuer à développer les systèmes alimentaires locaux et l'inclusion économique.
34. Le PAM travaillera en étroite collaboration avec les institutions gouvernementales et les partenaires pour renforcer les capacités et les systèmes du pays en matière d'alimentation scolaire, de protection sociale, de sécurité alimentaire et de nutrition. Dans le cadre d'activités d'assistance technique, de production de données factuelles et d'appui à l'élaboration des politiques, il contribuera à la mise en place de solutions durables et prises en main par les autorités nationales, qui pourront être progressivement transposées à plus grande échelle à l'issue de la période couverte par le PSP.

ANNEXE I

Aperçu de la ligne de visée du plan stratégique pour la République démocratique du Congo (2027-2030)

TABLEAU 1: APERÇU DE LA LIGNE DE VISÉE DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (2027-2030)				
Impact	Élimination de la faim			
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise
Effet direct du plan stratégique de pays	Effet direct 1 du PSP: Les populations en situation d'insécurité alimentaire touchées par des crises ou des chocs dans les zones ciblées de la République démocratique du Congo sont en mesure de subvenir de manière équitable à leurs besoins alimentaires et nutritionnels d'urgence avant, pendant et après les crises ou les chocs.	Effet direct 2 du PSP: D'ici à 2030, les populations en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle prolongée dans les zones ciblées de la République démocratique du Congo ont renforcé leur résilience face aux crises, aux chocs et aux facteurs de perturbation grâce à la mise en place de systèmes alimentaires à dimension nutritionnelle et de moyens d'existence améliorés.	Effet direct 3 du PSP: D'ici à 2030, le Gouvernement dispose de capacités améliorées lui permettant de concevoir et de mettre en œuvre des filets de sécurité à dimension nutritionnelle qui contribuent à renforcer le système national de protection sociale.	Effet direct 4 du PSP: D'ici à 2030, les partenaires de l'action humanitaire et du développement et d'autres parties prenantes, y compris le Gouvernement, disposent d'un accès pérenne à des dispositifs de coordination et à des services rapides, efficaces et fiables liés à la chaîne d'approvisionnement dans les situations d'urgence, notamment pour appuyer le renforcement des systèmes alimentaires.

Activité	Activité 1: Fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle d'urgence intégrée et coordonnée aux personnes et aux ménages en situation d'insécurité alimentaire risquant d'être touchés par des crises ou des chocs, ainsi qu'aux enfants d'âge scolaire et aux adolescents, filles et garçons, tout en renforçant l'action anticipatoire et les capacités des communautés en matière de préparation aux situations d'urgence et de relèvement rapide.	Activité 2: Fournir un ensemble intégré d'initiatives à dimension nutritionnelle axées sur le renforcement de la résilience aux ménages et aux communautés souffrant d'insécurité alimentaire et de malnutrition prolongées et exposés à des chocs.	Activité 3: Fournir un appui régulier au renforcement des capacités, notamment une assistance technique, afin de développer les filets de sécurité gérés par le Gouvernement et de mettre en œuvre des programmes en milieu scolaire dans les zones ciblées.	Activité 4: Fournir des services à la demande aux parties prenantes nationales ainsi qu'aux partenaires de l'action humanitaire et du développement.
				Activité 5: Gérer et coordonner le module de la logistique.
				Activité 6: Assurer le transport des partenaires de l'action humanitaire et du développement dans le cadre du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies.

ANNEXE II

Budget du portefeuille de pays établi compte tenu des besoins et ventilation des coûts par effet direct du plan stratégique de pays
(en dollars)

TABLEAU 2: BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS ÉTABLI COMPTE TENU DES BESOINS (en dollars)						
Effet direct du PSP	Activité	Première année 2027	Deuxième année 2028	Troisième année 2029	Quatrième année 2030	Total
1	1	530 552 566	501 223 149	477 273 415	462 858 430	1 971 907 560
2	2	68 070 053	88 806 394	90 663 685	84 698 173	332 238 305
3	3	14 392 367	18 584 830	28 123 412	38 694 903	99 795 511
4	4	1 968 732	5 626 645	5 639 266	5 650 251	18 884 894
	5	1 462 389	1 464 803	1 476 697	1 488 439	5 892 329
	6	29 170 000	53 562 595	53 350 169	53 700 855	189 783 618
Total		645 616 107	669 268 417	656 526 643	647 091 051	2 618 502 218

TABLEAU 3: VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (en dollars)					
	Effet direct stratégique 1 du PAM	Effet direct stratégique 2 du PAM	Effet direct stratégique 3 du PAM	Effet direct stratégique 1 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	Effet direct 4 du PSP	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise	
Transferts	1 570 819 806	259 195 030	74 287 277	184 247 871	2 088 549 984
Mise en œuvre	188 040 547	37 219 991	14 748 998	8 311 168	248 320 705
Coûts d'appui directs	92 696 041	15 545 829	4 668 430	10 059 139	122 969 439
Sous-total	1 851 556 395	311 960 850	93 704 705	202 618 178	2 459 840 128
Coûts d'appui indirects	120 351 166	20 277 455	6 090 806	11 942 663	158 662 090
Total	1 971 907 560	332 238 305	99 795 511	214 560 841	2 618 502 218

ANNEXE III**Nombre de bénéficiaires par année**

TABLEAU 4: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ANNÉE					
	2027	2028	2029	2030	Total
Total (hors chevauchements)	2 560 877	2 708 874	2 868 156	3 045 232	3 673 371

ANNEXE IV**Suivi, évaluation, données factuelles et gestion des risques****Données factuelles sur lesquelles repose le présent plan stratégique**

1. **Données factuelles:** L'évaluation du PSP 2020-2025 pour la République démocratique du Congo a fait apparaître que le PAM était parvenu à élargir son intervention d'urgence, mais que l'intégration de l'assistance d'urgence, des activités de renforcement de la résilience et des interventions en faveur du développement à long terme était limitée. L'équipe d'évaluation a recommandé au PAM de renforcer les passerelles entre l'intervention d'urgence et le renforcement de la résilience, d'améliorer la complémentarité entre les effets directs stratégiques et d'élaborer une approche plus claire sur les stratégies à suivre en matière de pérennisation des activités et de retrait de l'assistance. Elle a également souligné qu'il fallait mieux intégrer les activités nutritionnelles aussi bien dans les interventions d'urgence que dans les programmes axés sur la résilience.
 - **Suite donnée dans la conception du PSP:** Le présent PSP adopte une approche intégrée qui relie intentionnellement les interventions menées dans les domaines de l'action d'urgence, du relèvement rapide, du renforcement de la résilience et de la protection sociale. Le PSP intègre des interventions nutritionnelles dans l'ensemble des effets directs en s'appuyant sur les complémentarités entre ces derniers et permet de mettre en place des solutions humanitaires qui combinent l'appui d'urgence et des possibilités d'accès à l'autosuffisance, tout en privilégiant les stratégies pérennes par l'intermédiaire de systèmes renforcés et de mécanismes de protection sociale gérés par le Gouvernement.
2. **Données factuelles:** Les évaluateurs du précédent PSP ont conclu que les partenariats jouaient un rôle essentiel dans l'obtention des résultats en République démocratique du Congo, en particulier pour renforcer l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix. La collaboration entre le PAM et l'UNICEF, la FAO et les institutions gouvernementales avait produit des résultats importants, mais des lacunes dans les domaines de la gestion des partenariats, de l'ancrage local, de la coordination et de la mise en œuvre conjointe avaient limité l'efficacité et les progrès. L'équipe d'évaluation a recommandé au PAM de renforcer les partenariats, d'élaborer des approches conjointes en matière de résilience et de développer sa collaboration avec les acteurs nationaux et locaux.
 - **Suite donnée dans la conception du PSP:** Les partenariats constituent un pilier central du PSP. Le PAM renforcera la collaboration avec les institutions gouvernementales, l'UNICEF, l'OMS, les autres organismes ayant leur siège à Rome, les organisations de la société civile, les acteurs du secteur privé et les institutions financières internationales afin de mettre en place des solutions intégrées fondées sur les systèmes alimentaires humanitaires. Le PSP renforcera la mise en œuvre de programmes conjoints axés sur la résilience, l'appui coordonné en faveur des filets de sécurité à dimension nutritionnelle, l'alimentation scolaire utilisant la production locale et la transformation des systèmes. Le PAM continuera de développer les initiatives d'ancrage local en travaillant aux côtés de partenaires nationaux pour renforcer leurs capacités et en contribuant à améliorer la cohérence, la complémentarité et la convergence des investissements des différents acteurs de l'aide humanitaire et du développement.

3. **Données factuelles:** L'évaluation du PSP précédent a également fait apparaître que le PAM avait renforcé ses systèmes de suivi et de gestion de l'information et ses dispositifs permettant de rendre compte de l'action menée, mais que les données et les éléments factuels n'étaient pas suffisamment exploités pour appuyer l'adaptation des programmes, la préparation ou la prise de décisions. L'équipe d'évaluation a recommandé au PAM de renforcer les systèmes de gestion des données, d'analyse et d'apprentissage, d'exploiter plus efficacement les données issues du suivi et les rapports sur l'action menée, et d'améliorer la production de données factuelles pour éclairer la prise de décisions opérationnelles et stratégiques.
 - **Suite donnée dans la conception du PSP:** Le PSP prévoit d'accroître les investissements dans les domaines de l'examen préalable, du suivi, de l'évaluation, de l'apprentissage et de l'obligation de rendre compte afin de produire des données factuelles en temps voulu et d'améliorer la qualité des programmes. Le PAM continuera de renforcer l'analyse de la sécurité alimentaire, les processus liés au Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire ainsi que les évaluations de l'alerte rapide et de la vulnérabilité, tout en développant l'utilisation des plateformes numériques et des systèmes de gestion des données relatives aux bénéficiaires.

Modalités de suivi, d'évaluation et de production de données factuelles

4. Le PAM renforcera les systèmes de suivi, d'évaluation et de production de données factuelles afin de faciliter la conduite de programmes adaptatifs et la prise de décisions en connaissance de cause en République démocratique du Congo.
5. Conformément à ses normes institutionnelles, le PAM investira dans les capacités de suivi sur le terrain et renforcera les contrôles techniques ainsi que l'assurance qualité. Une stratégie de suivi tenant compte des risques, qui associe le suivi direct sur le terrain, le suivi par des tiers et le suivi à distance, permettra d'améliorer la couverture, de mieux rendre compte de l'action menée et d'accroître l'efficacité des opérations dans un environnement opérationnel complexe.
6. Le cadre de suivi, d'examen et d'évaluation intégrera les priorités transversales, notamment la protection, la prise en compte des risques liés aux conflits, la nutrition et la responsabilité à l'égard des personnes touchées. Les données issues du suivi, ventilées par sexe et par âge, seront analysées régulièrement pour faciliter une prise de décisions opérationnelles et stratégiques en temps utile. Le PAM continuera de renforcer les mécanismes communautaires de remontée de l'information et les systèmes de gestion des dossiers, en particulier au moyen de mesures visant à améliorer l'accessibilité et la réactivité pour les populations touchées.
7. Pour appuyer l'apprentissage, le respect de l'obligation de rendre compte et l'amélioration des programmes, le PAM conduira des examens et des évaluations périodiques, notamment un examen à mi-parcours en 2028, une évaluation décentralisée de son approche fondée sur les solutions humanitaires, une évaluation d'impact des programmes axés sur la résilience, réalisée conjointement avec des partenaires, et une évaluation indépendante du PSP à la fin du cycle des programmes.
8. Le PAM mettra en place de nouvelles méthodes d'analyse pour compléter les outils existants, en particulier un indice d'influence sur les systèmes alimentaires qui aidera à affiner le choix des modalités d'intervention.

Mesures de gestion et d'atténuation des risques

9. En République démocratique du Congo, le PAM opère dans un environnement particulièrement complexe et à haut risque, caractérisé par des conflits, des déplacements, des situations d'urgence sanitaire et des difficultés d'accès. Il est donc essentiel que les modalités adoptées en matière de gouvernance, d'obligation de rendre compte et de gestion des risques soient rigoureuses pour préserver les ressources, protéger les personnes touchées et conserver la confiance des donateurs, des homologues gouvernementaux et des communautés. Le PAM continuera de renforcer son environnement de contrôle au moyen de contrôles internes stricts, de processus efficaces de gestion des risques et d'une culture de l'intégrité et de l'obligation de rendre compte à tous les niveaux des opérations.
10. Le bureau de pays a consolidé son architecture de gestion des risques en renforçant ses capacités en matière de gestion des risques et de conformité, en actualisant ses registres des risques et en précisant l'application du principe de responsabilité par la direction. Des évaluations régulières des risques, une cartographie des accès, des plans d'urgence, des approches tenant compte des risques liés aux conflits et des mesures visant à assurer la continuité des opérations aideront le PAM à prendre des décisions en connaissance de cause et lui permettront de gérer les risques opérationnels et fiduciaires ainsi que les risques liés à la protection dans les situations évoluant rapidement.
11. L'amélioration des contrôles et la mise en œuvre des programmes se poursuivront simultanément sur deux fronts parallèles de façon à continuer de fournir une assistance vitale tout en renforçant progressivement les systèmes de gouvernance et de contrôle. Un suivi amélioré, des processus renforcés de mise en conformité et des services indépendants chargés de donner des assurances quant à l'action menée appuieront l'amélioration continue de l'environnement de contrôle tout en préservant la souplesse opérationnelle dans les lieux difficiles.
12. Le PAM investit également dans un parcours d'apprentissage en matière de gestion des risques et de conformité qui encourage à passer d'une mise en conformité réactive à une gestion des risques proactive. En intégrant l'apprentissage, l'obligation de rendre compte et la sensibilisation aux risques dans l'ensemble des opérations, le PAM entend accroître la résilience institutionnelle, renforcer l'application efficace et le classement des recommandations issues des audits et contribuer à l'amélioration de la gouvernance pendant toute la durée du PSP.
13. L'insuffisance et l'imprévisibilité des financements continuent de représenter un risque important pour la réalisation des objectifs du PSP. Le PAM atténuera ce risque par les moyens suivants: mobilisation proactive de ressources; collaboration avec des partenaires habituels et non habituels, notamment le secteur privé et les institutions financières internationales; et action continue de sensibilisation en faveur de l'investissement dans la résilience et la protection sociale. Les opérations seront planifiées en tenant compte de prévisions de financement réalistes, et la hiérarchisation des programmes par ordre de priorité et des mesures d'économie permettront d'assurer la continuité de l'assistance en cas de déficits de ressources.

ANNEXE V**Liens vers les ressources techniques et connexes**

De plus amples renseignements relatifs aux opérations et aux budgets peuvent être consultés sur le [portail de données sur les PSP](#)¹.

¹ Conformément à la "[politique en matière de plans stratégiques de pays](#)", approuvée par le Conseil d'administration (WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1*).

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PSP	plan stratégique de pays
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance